

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE
9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09
courriel :
accueil@mairieathee.fr

30-04-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 037-213700081-20260506-DE202633-DE

LIBERATIONS DU SLO

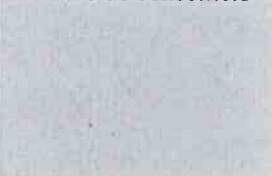
L'an deux mille vingt-six

Le six mai à vingt-heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Adeline BETAILLOULOUX, Maire.

Etaient présents : Marylène COUSSY, Olivier LATOUR, Marion FROUIN, Vincent DENIZIOT, Thierry CANTEIRO, JEAN-LOUIS LARUELLE, Pascal GIROLET, Patrick CHATELLIER-HUMEAU, Isabelle PAIS, Sandra MARI, Céline BROUCKE, Julien HELLIO, Emilie PETO, Gwenaëlle CARRE, Ludovic DALENÇON, Gaëlle GODEFROY, Claire PERISSAT, Thomas ESTEVAO formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers



En exercice 23
Présents 20
Votants 23

Secrétaire : Mme Karine PATIN

Pouvoirs :

Mr Thomas RENAULT ayant donné pouvoir à Mme Emilie PETO

Mr Laurent NEVEU ayant donné pouvoir à Mme Marylène COUSSY

Mme Nelly GIRAUDON ayant donné pouvoir à Mme Gaëlle GODEFROY

2026-33 Mise en place d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités au service technique

Madame Marylène COUSSY, première adjointe en charge du personnel, expose que depuis le début de l'année, des arrêts de maladie successifs déséquilibrent le fonctionnement du service technique. Afin de permettre aux agents de ce service d'avancer dans le planning de leurs tâches et d'être en mesure de répondre à des missions ponctuelles, il est proposé de mettre en place un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités.


Après en avoir délibéré, et précisé que les crédits correspondants sont prévus au budget 2026, et feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2027, le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités selon les modalités suivantes :

■ Un agent dans le grade d'adjoint technique territorial qui assurera la fonction d'agent technique polyvalent à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine, à compter du 01 juin 2026, et ce, pour une durée d'un an.

■ La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance


Karine PATIN
L'adjointe au MAIRE
Karine PATIN



La Maire


Adeline BETAILLOULOUX

Date de transmission à la Préfecture 12 MAI 2026

Date de publication 12 MAI 2026